



# Commune de Belmont-sur-Lausanne

## La Municipalité

# Message printanier

Le printemps s'est installé et avec lui l'animation dans les jardins.



Nous vous rappelons que les conteneurs à déchets compostables, généralement de couleur verte, sont destinés aux petits déchets de cuisine crus (épluchures, fruits et légumes gâtés, plantes et fleurs, sachets de thé, coquilles d'œufs, marc de café) et NON aux déchets de jardin (tonte et branchages).



Vous pouvez déposer vos déchets de jardin à la compostière de la Coulette où une benne est réservée à cet effet, 7 jours sur 7. Vous pouvez également vous procurer des sacs spéciaux de 110 litres au Service technique pour la modique somme de fr. 1.50/pce. Ils peuvent être déposés devant les postes fixes (conteneurs verts) avant 10h00 tous les mardis matins.

Pour l'usage des tondeuses et autres engins bruyants, merci, au nom de vos voisins, de respecter le règlement de police qui en stipule l'**interdiction** en semaine entre 12h et 13h et entre 20h et 7h, le samedi entre 7h et 9h, 12h et 13h et dès 18h, ainsi que le dimanche et les jours fériés.

